



Dans le cadre des HMI et tournées de sites de rentrée, la CGT FP de l'Eure a souhaité s'arrêter sur deux thèmes : l'un généraliste qui nous concerne tous, la sécurité sociale, l'autre sur la contraction future du réseau de la DGFIP.

La sécurité sociale :

Le projet de loi de finances 2015 pour la sécurité sociale doit être examiné le 16 octobre prochain au Parlement. On peut s'attendre une fois encore à des économies substantielles au détriment des citoyens, la Sécu finançant à elle seule 21 des 50 milliards du pacte de responsabilité. Rappelons que chacun participe au financement de la sécurité sociale pour permettre à tous d'avoir des droits pour bien vivre, bien se soigner, bien travailler, bien vieillir. C'est cette solidarité qu'il faut défendre. C'est ce qui la différencie des assurances privées et donc du chacun pour soi. C'est aussi grâce à ces acquis et à des droits garantis que même en pleine crise économique et sociale, la Sécu évite à des milliers de salariés et de familles de plonger dans la misère et la pauvreté.

Selon la CGT, la sécurité sociale n'est pas malade de trop de dépenses mais d'un manque de recettes. Et pour cause, le patronat a obtenu de réformes en réformes 30 milliards par an d'exonération de cotisations sociales au nom d'un soi-disant « coût du travail trop élevé » qui nuirait à l'emploi. La CGT attend toujours des résultats en terme de créations d'emplois !

Le patronat veut masquer la part des richesses prélevées sur le travail reversée sous forme de dividendes aux actionnaires, qui continue de progresser et qui échappe à la solidarité nationale. Ces dividendes sont versés au détriment des salaires et de l'emploi, de l'investissement et donc pénalisent notre capacité à financer la sécurité sociale.

Quelques propositions de la CGT :

- Garantir et maintenir un financement assis sur le travail par les cotisations sociales (la fusion IR/CSG est une mauvaise mesure).
- Favoriser l'emploi stable, augmenter les salaires, soumettre tous les revenus (intéressement et participation-revenus financiers des entreprises) à cotisations sociales.
- Moduler la cotisation employeur pour favoriser l'emploi et l'investissement.

La DGFIP :

Né de la démarche stratégique présentée en juillet 2013 le diagnostic réseau demande aux N°1 des DDFIP de réfléchir à l'adaptation du réseau aux évolutions profondes de l'État, de l'Économie et de la Décentralisation (réforme territoriale- acte III de la décentralisation). Les premières opérations de restructuration commenceront au 1er janvier 2016 pour se terminer en 2019.

Globalement les documents de synthèse suite à la réunion du 10 juillet 2014 font apparaître des lignes directrices semblables à celles qui se dégagent dans la réforme territoriale et au projet de l'IFRAP :

- Resserrement du maillage territorial qui s'adapte aux schémas intercommunaux (fermetures de structures)
- Création de Centres de contact sur tout le territoire (à Rouen le 1/08/2014 pour le département de l'Oise, en septembre pour la DDFIP 28)
- Création de « maisons de service public » pour répondre aux fermetures de trésoreries, qui ne seront que de simples permanences d'agents quelques heures par semaine.
- Concentration des structures : SIP/CDIF- SPF/Enregistrement- Pôles patrimoniaux-SIE...

Dans notre département, à ce jour, aucune information ne nous a été communiquée malgré nos différentes demandes depuis juillet 2013. Aucun CHS-CT et Comité Technique ne sont à l'ordre du jour.

La CGT FP n'accepte pas la fatalité du manque de moyens de notre Direction Générale (18 milliards d'économies demandées à l'Etat dans le cadre du pacte de responsabilité). En effet, elle met les agents dans des conditions telles qu'ils ne peuvent que souhaiter la fermeture de structures ou l'allègement des missions. Les choix gouvernementaux sont responsables de la destruction des missions de la DGFIP et de la dégradation des conditions de vie au travail des agents.

A ce jour, la concentration de services :

- n'a pas allégé la charge de travail ;
- a détérioré les conditions de vie au travail ;
- a permis à la direction de supprimer des emplois ;
- n'a pas amélioré la qualité du service au public.

La fermeture de structures est-elle inévitable ?

Jusqu'où les missions peuvent- elles être allégées sans nuire à la qualité de ces dernières ?

Le réseau de proximité actuel est-il adapté aux futures évolutions ? (nouvelles régions, métropoles, inter-communalité, villes en expansion démographique...)

Comment s'adapter pour pouvoir répondre au plus près aux demandes des citoyens ?

La CGT FP est prête à débattre de ces sujets sans les lier aux considérations budgétaires.

